

## DÉCOUVERTE D'UN « MURUS GALLICUS » À ROUVEROY

Bien connue par la littérature archéologique, la fortification du *Castelet* à Rouveroy, en Hainaut méridional, est défendue par une enceinte dont la nature était restée ignorée jusqu'ici. Nos fouilles ont révélé que ce retranchement avait été doté d'une armature de poutres entrecroisées et clouées, une technique de construction décrite avec précision par César à propos du siège d'Avaricum (Bourges) en 52 avant notre ère (*De Bell. Gall.*, VII, 23). Seul exemple actuellement connu en Belgique, cette construction peut être datée avec précision du 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C.

Le *Castelet* de Rouveroy est situé en territoire nervien, sur la rive droite de la Trouille, un affluent de la Haine, à l'endroit précis où la rivière entre en Belgique. Au sud du bassin de l'Escaut, la forteresse s'élève sur les bas-plateaux limoneux mollement ondulés de caractère hesbignon qui sont essentiellement voués à l'agriculture. En bordure de la frontière française, elle est implantée à l'extrémité occidentale de la commune de Rouveroy, rattachée aujourd'hui à l'entité d'Estinnes, sur les parcelles 149 e, 150 e et f et 154 b de la section B. La place forte occupe l'extrémité occidentale d'un plateau en pendage vers l'ouest, à une altitude de 118 à 105 m, au cœur du bois d'Aveau. Elle est installée sur un éperon créé par la vallée encaissée de la Trouille à l'ouest et par deux de ses affluents : les ruisseaux du Petit Rigneux au nord et du Grand Rigneux au sud. Ces trois cours d'eau qui ont entaillé le plateau à une profondeur de 6 à 15 m protègent naturellement le site sur trois flancs. Cependant, comme les pentes étaient insuffisantes pour constituer une défense vraiment efficace, le promontoire a été ceinturé d'une circonvallation de 838 m de périmètre dont la forme approximativement pentagonale a été commandée par la configuration du terrain. Ce rempart n'est interrompu que sur une longueur de 38 m au sommet d'un à-pic dominant la Trouille. Il protège une superficie de 4 ha environ qui était accessible par le flanc oriental où la levée est précédée d'un fossé contigu, presque comblé actuellement qui en renforçait la défense. Le retranchement offre encore une hauteur qui varie de 1,50 à 4 m pour une largeur maximale de 17 m. Les différents tronçons ne suivent pas exactement le cours sinueux des ruisseaux et se joignent en formant des angles bien marqués. Un accès était vraisemblablement ménagé dans le flanc oriental où le rempart est interrompu à plusieurs reprises mais ces brèches ne s'identifient pas toutes à des entrées antiques. En outre, nous avons repéré une entrée ménagée dans le tronçon nord-est et protégée par une levée extérieure située entre le ruisseau du Petit Rigneux et le rempart.

Par ailleurs, une seconde enceinte qui semble inachevée aurait été accolée au flanc oriental de la première. En effet, partant de l'angle sud-est de l'enceinte pentagonale, un rempart rectiligne de 368 m longe le ruisseau du Grand Rigneux puis se coude à angle droit, se poursuit sur une longueur de 37 m et disparaît ensuite. Ce retranchement de quelque 2 m de haut est nettement plus large et aplani au sommet

que l'enceinte pentagonale. Vraisemblablement destiné à agrandir la place forte qui aurait alors atteint une superficie de plus de 8 ha, ce tronçon est sans doute postérieur à la circonvallation.

Le fortin du *Castelet* dont le toponyme significatif a attiré très tôt les amateurs d'archéologie a été fouillé dès 1842. Le premier plan des structures défensives a été établi en 1847 et publié en 1854, le site fut alors identifié au camp de Quintus Cicéron, le frère du célèbre orateur <sup>(12)</sup>. D'autres recherches furent entreprises en 1868 et enfin, en 1902, De Pauw et Hublard consacrèrent deux mois à l'exploration systématique de la fortification <sup>(13)</sup>. Ceux-ci dressèrent un nouveau plan tout aussi erroné que le précédent et firent ouvrir un nombre impressionnant de tranchées régulièrement réparties sur toute la surface intérieure de l'enceinte pentagonale et à l'extérieur de celle-ci, dans le retranchement inachevé. Ces recherches livrèrent diverses substructions dont la nature n'est pas précisée, un pavement, des foyers, des tuiles et des tessons romains et une monnaie à l'effigie de Lucius Verus. A l'extérieur du pentagone, ils vidèrent un puits parementé de pierres sèches qui recelait notamment deux pointes de javelot, des morceaux de meules et un fragment de vase planétaire. Dès lors, les fouilleurs attribuèrent au Bas Empire romain la construction et l'occupation du fortin qu'ils mirent en relation avec la grand-route de Bavai à Tongres située à 2 km au nord du site. Enfin, en mai 1936, le site était classé par arrêté royal.

Le S.N.F. a repris l'étude de la forteresse grâce à l'extrême obligeance du propriétaire du bois d'Aveau, Madame André François, et avec le concours du garde de la propriété, Monsieur Ratazzi. A la fin de l'été 1981, nous avons consacré cinq semaines de fouilles à une coupe réalisée au travers du secteur nord-est de la circonvallation, à l'endroit où la levée paraissait la plus élevée et la mieux conservée. A 34 m de l'angle nord-est, nous avons ouvert à la main une tranchée de 2,50 m de large sur 19 m de long en bordure même du ruisseau. La proximité du cours d'eau avait obligé les constructeurs à prélever les matériaux destinés à l'édification du rempart à l'intérieur des murailles si l'on en juge par la large dépression qui longe la levée. A cet endroit, le retranchement présentait une hauteur de 3,60 m pour une largeur de 17 m (fig. 28). Il était constitué d'une superposition en dos d'âne de plusieurs strates distinctes et bien tassées. Ainsi des couches de rognons de silex scellées dans un peu de terre alternaient avec des paquets d'argile plastique très pure et compacte, de couleur tantôt vert franc, tantôt greige, qui formaient un ensemble homogène sans trace de recharge. Vers l'extérieur, ce remblai était retenu par un mur de larges blocs de grès non équarris et posés à sec, dont il ne subsistait qu'une seule assise présentant un parement extérieur (fig. 29, en a). Il était renforcé par un noyau de pierres. Enfin, quelques très gros blocs de grès de 100 à 200 kg

<sup>12</sup> Z. PIÉRARD, *Recherche historique sur Maubeuge, ses cantons et les communes limitrophes*, Maubeuge, 1854, 36-38 et entre 44 et 45.

<sup>13</sup> L. DE PAUW et E. HUBLARD, Notice sur le Castelet de Rouveroy (Hainaut), *Ann. Cercle Arch. Mons*, 36, 1906-1907, 1-42.



Fig. 28. Vue de la coupe dans le secteur septentrional du rempart, depuis l'intérieur de la forteresse.

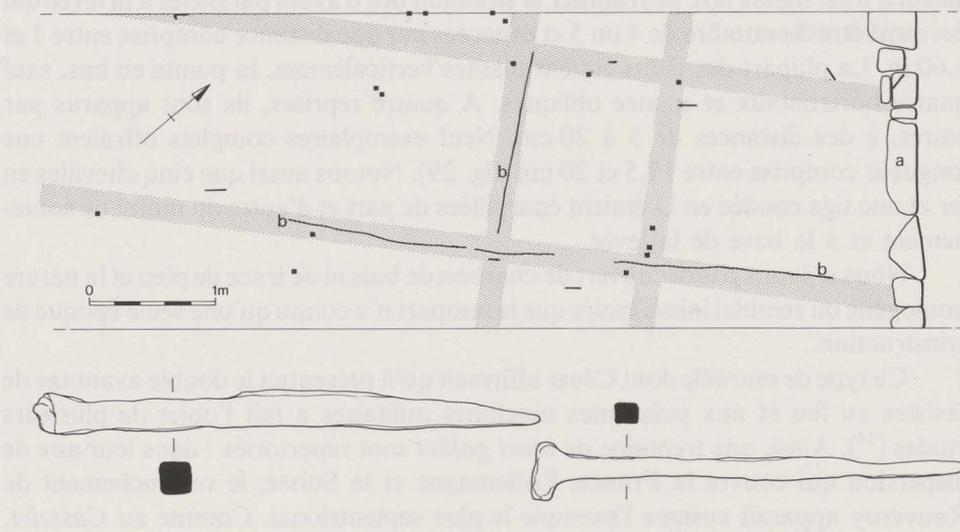


Fig. 29. Plan du centre de la tranchée avec le mur de soutènement extérieur (en a), les traces de poutres (en b), les clous verticaux (indiqués par un point), horizontaux ou obliques (indiqués par un trait); en gris : tracé hypothétique des poutres. En bas : deux clous en fer du rempart, éch. 1/3.

reposaient au sommet de la levée. Le sol en place très compact renfermait de nombreux rognons de silex.

Dans la tranchée, nous avons recueilli 25 grands clous ou fiches en fer, de section carrée, et 10 fragments ou chevilles, à la plupart desquels étaient encore accolées des fibres de bois minéralisé, vraisemblablement de chêne (fig. 29). Ils témoignent de l'existence d'une puissante armature de poutres qui assurait la rigidité de la muraille. Malheureusement, le remblai dont la nature est peu propice à l'observation stratigraphique n'avait pas conservé l'empreinte des bois sauf à 2,40 m de profondeur où nous avons distingué la trace d'une transversale et d'une perpendiculaire (fig. 29, en b). Dès lors, l'emplacement des clous peut nous permettre de restituer le quadrillage des poutres. Cependant, la position originelle des témoins métalliques a certainement été modifiée à la suite de la désagrégation des bois et du tassement qu'elle a provoqué. Nous savons par les *Commentaires de César* que les poutres étaient toutes horizontales, entrecroisées à angle droit et fixées à leur point d'intersection par des clous en fer, et enfin, que les lits de poutres alternaient avec des lits de terre et de pierres. Comme les clous étaient répartis à une profondeur oscillant de 0,65 à 3,37 m, nous avons tenté de rechercher la hauteur des différentes couches, mais sans succès. Néanmoins, leur position le long de deux axes parallèles permet d'affirmer que l'axe des deux madriers transversaux du rempart étaient distants de 1,60 m environ et que leur longueur devait atteindre quelque 6,60 m. Enfin, l'armature ne semble pas exactement perpendiculaire au rempart et au muret de soutènement dont elle est décalée de quelque 7°. Par ailleurs, il est moins aisé de restituer la situation des travées parallèles à la levée qui devaient être au nombre de 4 ou 5 et espacées par une distance comprise entre 1 et 1,60 m. La plupart des clous étaient plantés verticalement, la pointe en bas, sauf quatre horizontaux et quatre obliques. A quatre reprises, ils sont apparus par paires, à des distances de 5 à 20 cm. Neuf exemplaires complets offraient une longueur comprise entre 17,5 et 20 cm (fig. 29). Notons aussi que cinq chevilles en fer et une tige coudée en U étaient éparpillées de part et d'autre du muret de soutènement et à la base de la levée.

Nous n'avons pas découvert de charbon de bois ni de trace de pieu et la nature homogène du remblai laisse croire que le rempart n'a connu qu'une seule époque de construction.

Ce type de muraille dont César affirmait qu'il présentait le double avantage de résister au feu et aux puissantes machines militaires a fait l'objet de plusieurs études<sup>(14)</sup>. Ainsi, une trentaine de *muri gallici* sont répertoriés : dans leur aire de dispersion qui couvre la France, l'Allemagne et la Suisse, le retranchement de Rouveroy apparaît comme l'exemple le plus septentrional. Comme au *Castelet*,

<sup>14</sup> A. COTTON, *Muri gallici*, in M. WHEELER and M. RICHARDSON, *Hill-Forts of Northern France*, Oxford, 1957, 159-216; W. DEHN, *Einige Bemerkungen zum „Murus Gallicus“*, *Germania*, 38, 1960, 43-55; J. COLLIS, *Defended Sites of the Late La Tène*, BAR suppl., Ser. 2, 1975, 17-21, fig. 7, Appendix I.

ce type de rempart défendait des sites déjà naturellement protégés sur plusieurs flancs. Leur superficie est très variable puisqu'elle oscille de 380 à 2 ha, dimensions qui classent Rouveroy parmi les petites forteresses. Par ailleurs, les *muri gallici* apparaissent dans des fortins démunis de retranchements multiples. Ce type de rempart était généralement doté d'un mur extérieur, comme notre exemple, où aboutissait l'extrémité des poutres transversales. Les clous sont toujours de section carrée; leur longueur varie de 14 à 55 cm, la majorité oscillant entre 20 et 25 cm. Les poutres transversales sont espacées de 0,40 à 2,70 m et les lits de poutres sont séparés par une hauteur de 0,30 à 1,30 m. Enfin, bon nombre de fortifications qui possèdent un tronçon de *murus gallicus* présentent des techniques de construction différentes selon les secteurs, un élément qui pourrait s'appliquer au *Castelet* dont les levées ne sont apparemment pas uniformes.

La place forte de Rouveroy est un des rares sites fortifiés protohistoriques du bassin de l'Escaut dont le relief ne se prête guère à l'établissement de refuges. Par contre, à quelques kilomètres au sud, en bordure de la Sambre, quatre forteresses au moins peuvent être attribuées à cette époque. Enfin, il convient de mettre en relation notre site avec l'oppidum nervien du *Camp de César* ou *Catelet* à Avesnelles, en France, situé à une cinquantaine de kilomètres au sud de Rouveroy (15). En effet, des coupes anciennes ont révélé la présence de clous dans le retranchement qui forme également deux quadrilatères accolés. Notons que le fortin d'Avesnelles a des dimensions supérieures puisque le rempart qui atteint encore une hauteur de 6 m, protégeait une superficie évaluée à 13,60 ha.

A. CAHEN-DELHAYE

<sup>15</sup> G. LEMAN-DELERIVE, *Forteresses gauloises et gisements de l'âge du fer dans le Nord - Pas-de-Calais*, Lille, 1980, 26-29.